

GESTION LOCATIVE IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS DE LA LÉGISLATION

Découvrez notre catalogue de formations 2020 sur notre **nouveau site Internet** : Capforma.fr

Retrouvez cette formation sur notre **nouveau site Internet** : Gestion locative

PÉRIODE / LIEUX

Date : nous consulter

Lieu : CAPFORMA - Campus de la Grande Tourrache - La Garde

OBJECTIFS

Objectif général : la formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Objectif pédagogique : identifier et comprendre les évolutions de la législation pour adapter la gestion et modifier les documents contractuels. Vérifier et compléter les notions basiques de comptabilité appliquée. Etre capable de délivrer un conseil approprié pour l'optimisation du patrimoine géré.

PUBLIC

- > Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
 - > Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

+ PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, étude des documents juridiques et fiscaux, exercices pratiques et mise en situation, comparaison ancien et nouveau code civil, adaptation de la théorie aux logiciels d'administration de biens

VALIDATION

Attestation de formation

CONTACT

capforma@var.cci.fr

04.94.22.81.40.

SESSION

De 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

TOUTES LES DATES SONT DÉJÀ PASSÉES.

TARIFS / DURÉE

225€

Inter entreprises : 225€ net de TVA par personne

Intra entreprise : Nous consulter

Dans le cadre de la formation continue l'entreprise peut bénéficier d'une prise en charge de la formation par son OPCA.

7 heures soit 1 jour

LE PROGRAMME



En complément

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Gestion de Copropriété
- ▶ Transaction immobilière et négociation



RETOUR À LA LISTE

